



## Charte de protection des mineurs et personnes vulnérables Communauté catholique francophone de Barcelone – 2022/2023

Notre engagement : protéger les enfants, les jeunes et personnes vulnérables au sein de la Communauté Catholique Francophone de Barcelone, en accord avec les mesures prises par l'Église catholique.

Notre charte, à l'instar de la charte nationale de bienveillance pour la protection des mineurs, votée par les évêques lors de l'Assemblée plénière de novembre 2021, rappelle à tous les acteurs les règles de base à adopter pour une présence ajustée envers les jeunes tout en conservant une attitude d'éducateur chrétien, témoin de l'Évangile. Elle permet une réaction rapide et efficace face à une situation délicate rapportée, rencontrée ou vue. Elle sert de réflexion et de partage sur les pratiques existantes et les éventuelles adaptations à mettre en œuvre.

« Comme une mère aimante, l'Église aime tous ses enfants, mais elle s'occupe et soigne avec une affection toute particulière ceux qui sont les plus petits et sans défense : il s'agit d'un devoir que le Christ lui-même confie à toute la communauté chrétienne dans son ensemble.

Consciente de cela, l'Église surveille de façon vigilante la protection des enfants et des adultes vulnérables » Pape François, 4 avril 2017 (Lettre apostolique en forme de Motu proprio).

Notre mission d'accueil et d'ouverture à tous (enfants, jeunes, adultes) nous rend responsables de la façon dont nous prenons soin des plus faibles et des plus petits.

Face à la gravité du sujet et à l'urgence d'agir, nous voulons mettre en œuvre ces mesures et nous engager concrètement dans cette lutte contre les abus (physique, sexuel et/ou moral) afin que l'Église soit « une maison sûre » pour ceux qui viennent s'y ressourcer.

### 3 axes de réflexion :

- Prévenir : s'informer et se former Les mesures de prudence à appliquer
- Agir et réagir
- Communiquer

**Prévenir** : S'informer et se former, consulter de façon approfondie et régulièrement le site ressource édité par la Conférence des Evêques de France :

<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>

<https://abus-quefaitleglise.catholique.fr/>

Les mesures de prudence à appliquer : il s'agit d'une démarche de confiance dont le but est de rassurer les parents qui nous confient leurs enfants, éviter ensemble les comportements à risques, se prémunir contre tout soupçon ou délation infondés.

Ces chartes sont signées par toutes personnes en contact avec les enfants, les jeunes et les personnes vulnérables.

**Agir et réagir** : en cas de plainte, faire remonter l'information de la façon la plus discrète possible, mais rapidement et en toute objectivité. Identifier la ou les personnes mises en cause, trouver une solution rapidement, mettre des mots sur les faits reprochés, les faire accepter par la personne mise en cause, demander que des excuses soient présentées, les faire accepter. Ne rien faire relève de la non-assistance à personne en danger.

**Communiquer** : en cas d'alerte, voici un contact neutre, hors communauté, joignable sur l'adresse mail suivante :

[vicariepiscopalz2@arqbcn.cat](mailto:vicariepiscopalz2@arqbcn.cat)

**La conduite générale à tenir : De l'attitude générale à la conduite à suivre pour une attitude éducative juste auprès des mineurs et personnes vulnérables.**

- Être en relation avec eux sur une base de confiance et d'estime mutuelles,
- Leur offrir un appui exempt de tout esprit possessif,
- Veiller à ce que soient respectés leurs droits,
- Favoriser une culture d'ouverture, leur permettant d'exprimer leurs questionnements et leurs problèmes,
- Leur faire prendre conscience de ce qui est acceptable et ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les jeunes que dans la fréquentation des adultes,
- Les traiter avec respect et les reconnaître comme personnes, avec leurs besoins et leurs droits propres, être attentifs à leurs idées et à leurs réflexions, les associer activement aux décisions qui les concernent.

**Comportement**

- Montrer une égale bienveillance envers chacun.
- Ne faire preuve d'aucun favoritisme.
- Respecter les distances nécessaires et ne pas rechercher de signes d'affection.
- Se garder de toute amitié trop personnalisée avec des enfants, des adolescents ou des personnes vulnérables.
- Eviter de se trouver seul avec un mineur ou une personne vulnérable dans une pièce avec la porte fermée ou opaque.
- Dans le cadre de la mission pastorale il est interdit de posséder de l'alcool ou une substance illicite, encore plus d'en consommer ou d'en faire consommer.

**Langage**

- Garder un langage chaste, éviter plaisanterie ou « histoire drôle » à caractère sexuel et ne pas se comporter de manière à les promouvoir.
- Utiliser un langage approprié tant dans le ton, les mots, que dans son expression.

**Contact physique**

- Il est interdit de donner un châtiment corporel tel que frapper ou donner la fessée.
- Tout geste indigne à visée simplement sensuelle ou franchement sexuelle est proscrit.
- Les gestes d'affection ou de consolation doivent être mesurés et appropriés (au-delà de la bise d'accueil, il n'y a pas de raison d'embrasser ou de se laisser embrasser)
- Pas de "chatouilles" ou gestes implicites de ce type.



### **Charte de Protection des mineurs et personnes vulnérable à destination des prêtres, religieux/religieuses en mission**

- Gardez un lien de confiance avec les parents et les familles en quête de points de repère.
- Apportez votre savoir-faire et votre bienveillance dans le domaine relationnel pour agir à la manière du Bon Pasteur (Cf. Jn 10).
- Soyez attentifs à votre langage. Les curiosités inutiles et étrangères au soin pastoral sont à proscrire.
- N'accueillez pas des personnes mineures ou vulnérables dans des lieux privés.
- Pour célébrer le sacrement de réconciliation, « il est important de faire mémoire du pardon de Dieu, de se rappeler sa tendresse, de savourer de nouveau la paix et la liberté dont vous avez fait l'expérience. Parce que c'est le cœur de la confession : non pas les péchés que nous disons, mais l'amour divin que nous recevons et dont nous avons toujours besoin » (Pape François, Célébration pénitentielle, 29 mars 2019).

Dans ce cadre, le prêtre habilité pour confesser veillera à :

- Toujours utiliser les confessionnaux ou des lieux visibles des autres, suivant des modalités qui préservent la discrétion nécessaire.
- Ne pas faire des enquêtes indélicates touchant à l'intimité de la personne.
- Conseiller en conscience sans culpabiliser ou manipuler.
- Ne pas garder le pénitent un temps disproportionné.
- Ne pas confesser les enfants et les jeunes dans des lieux fermés.

Si un problème grave est vérifié, tout adulte de la communauté doit faire remonter l'information à l'aumônier ou à un membre de l'équipe d'animation pastorale et envoyer un mail à l'adresse suivante :

[vicariepiscopal2@arqbcn.cat](mailto:vicariepiscopal2@arqbcn.cat)

Lors de l'accueil d'un prêtre au sein de la Communauté catholique francophone de Barcelone, celui-ci doit être informé des instructions du diocèse de Barcelone et s'y conformer.

Moi \_\_\_\_\_ prêtre, religieux/religieuse, je m'engage à respecter ces points de vigilance et à les faire respecter.

Je m'engage à fournir un extrait de casier judiciaire, que l'on se procure gratuitement et rapidement sur <https://casierjudiciaire.justice.gouv.fr/>

A la fin de mon engagement ce document pourra m'être restitué ou détruit après un mois s'il n'y a pas de réclamation.

Date :

Signature :